



TERMES DE REFERENCE

Assistance technique internationale pour la Commission National de Droits de l'Homme (CNDH) de Mauritanie

Contexte et justification

En 2005 la Mauritanie a adopté le Plan National de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme qui pose les bases de la création d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) tel que le prévoit la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies de 1993 qui consacre les Principes de Paris. Les dits principes déterminent le statut et le fonctionnement des Institutions Nationales des Droits de l'Homme. La CNDH mauritanienne sera créée par Ordonnance du 12 juillet 2006 et sera opérationnelle à partir du mois de mars de l'année suivante.

La CNDH a pour mission de donner un avis sur les questions de Droits Humains au Gouvernement, au Parlement et à tout autre organe compétent, de contribuer à la diffusion et à l'enracinement de la culture des droits humains, de promouvoir et de veiller à l'harmonisation de la législation nationale avec les instruments juridiques des Droits Humains, de contribuer à la préparation des rapports que le gouvernement doit présenter aux organes et aux Comités des Nations Unies, de coopérer avec les organes des Nations Unies dans le domaine des Droits Humains, de s'enquérir par des visites inopinées de la situation dans les prisons et lieux de détention, d'examiner toutes les situations d'atteinte aux Droits Humains et d'adresser un rapport annuel sur la situation des droits humains au Président de la République ainsi qu'à tous les acteurs des Droits Humains en Mauritanie.

Les statuts de la CNDH prévoient un renouvellement de ses membres, représentants de la société civile et de l'administration, tous les 3 ans. Le dernier renouvellement a eu lieu en avril 2016.

En 2011, la CNDH fût soumise pour la deuxième fois à la procédure d'accréditation du Comité International de Coordination des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (CIC) qui est un comité institué auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme à Genève l'issue de l'examen. La CNDH fut classée A. Cette note signifie que la CNDH est conforme aux principes de Paris et octroie à la CNDH le droit de vote au sein du CIC ou de prendre la parole dans les instances des droits de l'homme des Nations Unies dont le conseil des droits de l'homme. A partir de 2012, la CNDH de Mauritanie, après son élection par le réseau Africain des INDH, est membre du sous-comité d'accréditation du CIC. Elle participera donc au sous-comité d'accréditation du CIC chargé d'évaluer la conformité des INDH aux Principes de Paris.

Depuis sa création la CNDH a contribué à l'amélioration de certains droits humains en Mauritanie. Cependant, l'institution a besoin d'améliorer ses procédures de fonctionnement pour mieux atteindre sa mission. Dans cette optique, l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement l'a accordé une subvention avec les objectifs suivants :

Titre : Renforcer les performances de la CNDH dans son rôle de promotion et protection des Droits Humains en Mauritanie.

Le projet vise à **renforcer la Commission Nationale des Droits de l'Homme de la Mauritanie (CNDH) pour un exercice plus performant de son mandat, à savoir, la protection et promotion des Droits Humains en Mauritanie, à travers une révision des procédures de fonctionnement, d'adéquation**

de sa structure, de l'organisation du travail et de la communication interne et externe de l'organisation.

La CNDH est une INDH, reconnue constitutionnellement et avec une composition diverse et complexe : un staff de personnel (20 personnes) permanent et des membres élus issus de différentes représentations de la Société (28 personnes y comprise la Présidente), tant civiles que politiques. Les problèmes détectés au sein de la CNDH répondaient surtout à des questions d'ordre organisationnel et méthodologique qu'on peut résumer en 4 grands blocs :

- Les capacités (technique, légal, politique, institutionnel, administratif et de gestion) de la CNDH sont trop faibles pour jouer son rôle au niveau national et international;
- Manque de visibilité de l'institution, de son rôle et de ses actions;
- Manque de communication au sein de la CNDH et avec les acteurs des droits Humains;
- Faiblesse des mécanismes de protection des Droits Humains.

Le projet ambitionne, également, rapprocher la CNDH des organisations de la Société Civile pour pouvoir devenir un canal de transmission des problématiques de non-respect des Droits Humains les plus fréquentes dont les OSC n'arrivent pas à traiter de manière isolée. C'est ainsi que les parties impliquées dans le projet seront un reflet de la composition de la CNDH qui, en dehors de celle-ci travaillent en proximité des populations et à l'interne de l'organisation travaillent de manière conjointe pour une vérification exhaustive de la situation des Droits Humains en Mauritanie.

Le renforcement institutionnel de la CNDH que ce nouveau projet prévoit tient compte des progrès atteints dans le projet précédent –notamment dans le domaine de la promotion des DDHH- mais aussi des blocages et des difficultés qui n'ont pas permis au projet accomplir tous les objectifs prévus. Le projet envisage travailler de manière parallèle à l'interne de l'organisation comme à l'externe à travers des axes suivants :

- **Renforcement des capacités de la CNDH** à travers une adéquation de la structure de la CNDH aux tâches assignées qui lui ont été accordées en tant qu'organe constitutionnel de promotion et protection des Droits Humains;
- **Promotion des droits Humains** à travers la propagation d'une culture des Droits Humains plus répandue entre les populations et les autorités mauritaniennes, aussi bien à Nouakchott que dans les régions de l'intérieur du pays. Cet axe comptera sur une stratégie de communication qui coordonnera les actions à entreprendre, aussi bien les nationales que les internationales;
- **Protection des Droits Humains** à travers une connaissance accrue des mécanismes de protection des Droits existants, d'une législation nationale harmonisée et adaptée aux besoins qui se posent dans l'actualité, d'une action plus étendue de la CNDH dans le traitement des cas de violation des Droits Humains et d'une surveillance permanente.

Tâches de l'assistance technique DDHH/Renforcement Institutionnel

L'assistant(e) technique international(e) sera redevable à la CNDH ainsi qu'au bureau de l'AECID à Nouakchott. Le consultant sera responsable de :

- Assurer la planification, l'exécution, la coordination, la gestion et le suivi de toutes les activités de la subvention AECID pour obtenir les résultats prévus dans le projet.
- Garantir l'organisation de la documentation au projet (sources de vérification, planifications...).
- Assurer le suivi et la justification économique et administrative de la subvention et garantir l'organisation et la conformité aux procédures de la documentation.

- Avec les responsables nationaux du projet, réaliser les rapports de suivi et rapports finaux de la subvention AECID (techniques et économiques).
- Appuyer l'équipe technique et économique du projet dans l'organisation et suivi des activités financées par AECID.
- Faciliter la communication entre les différents acteurs du projet.
- Contribuer à l'établissement et le maintien de relations de coopération avec les autres PTF dans le cadre du projet.
- Établir les relations de coordination interinstitutionnelles nécessaires pour la bonne marche du projet, en favorisant aussi les synergies avec d'autres projets de la Coopération espagnole.
- Assister aux réunions du Comité de Suivi en assurant le secrétariat et en l'appuyant à la réalisation de ses fonctions.
- Faire le suivi de l'évolution du secteur en Mauritanie.
- L'élaboration des outils de travail : enquêtes; formulaires ; etc.
- L'élaboration de la ligne de base du projet.
- L'expression des besoins en activités et en moyens.

Profil du/de l'assistant/e technique

Qualifications de recrutement

Académiques	Avoir un grade post universitaire (BAC + 5 ou troisième cycle) en droit ou sciences sociales ou équivalent, avec une spécialisation en droits humains. Une spécialisation en ressources humaines ou organisation et management serait un atout.
Expérience	Justifier une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la gestion technique et économique des projets de coopération au développement dans le domaine de la bonne gouvernance, les droits humains et/ou le renforcement institutionnel. L'expérience de travail en Afrique de l'Ouest et/ou Maghreb, dans des INDH et dans la gestion des projets financés par la coopération espagnole serait un avantage supplémentaire.
Langue de travail	Français (niveau professionnel). La connaissance de l'espagnol est un avantage supplémentaire.

Compétences fonctionnelles

- Aptitudes de coordination et organisation administrative, négociation et gestion de conflits.
- Aptitudes à travailler en équipe multidisciplinaire et multiculturelle.
- Niveau de connaissance en informatique (paquet Office) élevé.
- Expérience dans le renforcement des capacités institutionnelles.
- Approche stratégique de la résolution des problèmes.
- Solides connaissances et expertise avérée en matière de gouvernance démocratique et de droits humains.
- Expérience dans la facilitation des processus impliquant plusieurs parties prenantes.
- Faire preuve de sensibilité multiculturelle et s'avoir s'adapter au changement.
- Une bonne communication écrite et orale.

Durée et lieu de la prestation de services

Le contrat d'assistance technique aura une durée de douze mois (renouvelable) à compter de la date de signature du contrat avec la CNDH. Pendant la durée du contrat, le contractant aura droit à 30 jours ouvrables de congés.

Le lieu de la prestation de services sera le siège de la CNDH.

Composition du dossier de candidature:

Tout/e candidat/e intéressé/e devra envoyer par courrier électronique jusqu'au 17 juin 2016 à 24 heures (GMT -1) son dossier aux adresses: otc.mauritania@aecid.es à l'AECID et sgcndh@gmail.com à la CNDH sous réf. « ATI CNDH ». Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une lettre de motivation
- Un Curriculum Vitae
- Les noms et le contact des 3 derniers employeurs (nom de l'entreprise et données de contact).

Les diplômes et attestations de travail seront demandés seulement aux personnes sélectionnés pour l'entretien.